

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 26/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 12/03/2024.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 08

Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, LAFLEURIEL, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, SHEPPARD

Excusé : MME GOVIGNON, MM. GIRONNAY, DORLENCOURT

M LAFLEURIEL Mathéo a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 13/2024 – 7.1 : Décisions budgétaires

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Réuni sous la présidence de M. Christian COLLAYE, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2023 du Service d'Assainissement et arrête les résultats comme suit :

Section d'investissement

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	55 212.55 €	-- €	0.00 €
RECETTES	55 212.55 €	55 212.55 €	0.00 €

Section de fonctionnement

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	12 658.37 €	10 250.91 €	0,00 €
RECETTES	12 658.37 €	11 383.65 €	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : + 55 212.55 €
Fonctionnement : + 1 132.65 €
Résultat global : + 56 345.20 €.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 26/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 12/03/2024.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 08

Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, LAFLEURIEL, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, SHEPPARD

Excusé : MME GOVIGNON, MM. GIRONNAY, DORLENCOURT

M LAFLEURIEL Mathéo a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 14/2024 – 7.1 : Décisions budgétaires

COMPTE DE GESTION 2023 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Invité à délibérer sur le compte de gestion dressé par le comptable public, à la clôture de l'exercice, et certifié conforme à ses écritures par le Maire, tant au niveau des titres à recouvrer que des mandats émis, le Conseil Municipal, après examen des opérations retracées et des résultats de l'exercice, approuve le compte de gestion 2023.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 26/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 12/03/2024.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 08

Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, LAFLEURIEL, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, SHEPPARD

Excusé : MME GOVIGNON, MM. GIRONNAY, DORLENCOURT

M LAFLEURIEL Mathéo a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°15/2024 – 7.1 : Décisions budgétaires

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2023 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2023,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Un déficit de fonctionnement de :	725.63 €
- Un excédent reporté de :	1 858.37 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 132.74 €

- Un excédent d'investissement de :	55 212.55 €
- Un solde des restes à réaliser de :	0.00 €

Soit un excédent de financement cumulé de : 55 212.55 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2023 :	1 132.74 €
--	------------

Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0.00 €
--	--------

Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (002) : 1 132.74 €

Résultat d'investissement reporté (001) : 55 212.55 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 26/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 12/03/2024.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 08

Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, LAFLEURIEL, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, SHEPPARD

Excusé : MME GOVIGNON, MM. GIRONNAY, DORLENCOURT

M LAFLEURIEL Mathéo a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 16/2024 – 7.1 : Décisions budgétaires

BUDGET PRIMITIF 2024 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Invités à se prononcer sur les propositions du Maire, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le budget primitif 2024 du service d'assainissement, arrêté aux montants suivants :

Section d'investissement

	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Total voté
Dépenses :	0.00 €	60 843.90 €	60 843.90 €
Recettes :	0.00 €	60 843.90 €	60 843.90 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 11 932.74 €
Recettes : 11 932.74 €.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 26/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 12/03/2024.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 08

Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, LAFLEURIEL, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, SHEPPARD

Excusé : MME GOVIGNON, MM. GIRONNAY, DORLENCOURT

M LAFLEURIEL Mathéo a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 17/2024 – 7.1 : Décisions budgétaires

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE L'EPICERIE MULTISERVICES

Réuni sous la présidence de M. Christian COLLAYE, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif de l'épicerie multiservices pour l'exercice 2023 et arrête les résultats comme suit :

Section d'investissement

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	3 018.41 €	3 018.41 €	0,00 €
RECETTES	3 018.41 €	3 018.41 €	0,00 €

Section de fonctionnement

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	15 571.20 €	8 263.75 €	0,00 €
RECETTES	15 571.20 €	6 972.74 €	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 0.00 €
Fonctionnement : - 1 291.01 €
Résultat global : - 1 291.01 €.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 26/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 12/03/2024.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 08

Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, LAFLEURIEL, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, SHEPPARD

Excusé : MME GOVIGNON, MM. GIRONNAY, DORLENCOURT

M LAFLEURIEL Mathéo a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 18/2024 – 7.1 : Décisions budgétaires

COMPTE DE GESTION 2023 DE L'EPICERIE MULTISERVICES :

Après examen des opérations retracées au compte de gestion du comptable public et vérification de la similitude des résultats de l'exercice, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2023 de l'épicerie multiservices.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE

Séance du 26/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 12/03/2024.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 08

Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, LAFLEURIEL, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, SHEPPARD

Excusé : MME GOVIGNON, MM. GIRONNAY, DORLENCOURT

M LAFLEURIEL Mathéo a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 19/2024 – 7.1 : Décisions budgétaires

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2023 DE L'EPICERIE MULTISERVICES :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2023,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Un déficit de fonctionnement de : 8 263.75 €
- Un excédent reporté de : 6 972.74 €

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 1 291.01 €

- Un résultat d'investissement de : 0.00 €
- Un solde des restes à réaliser de : 0.00 €

Soit un besoin de financement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Déficit d'exploitation cumulé au 31/12/2023 : 1 291.01€

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0.00 €

Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (002) : 1 291.01 €

Déficit d'investissement reporté (001) : 0.00 €.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 26/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 12/03/2024.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 08

Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, LAFLEURIEL, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, SHEPPARD

Excusé : MME GOVIGNON, MM. GIRONNAY, DORLENCOURT

M LAFLEURIEL Mathéo a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 20/2024 – 7.1 : Décisions budgétaires

BUDGET PRIMITIF 2024 DE L'ÉPICERIE MULTISERVICES :

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2024 de l'épicerie multiservices, équilibré comme suit :

Section d'investissement

	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Total voté
Dépenses :	0.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
Recettes :	0.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 291.01 €
Recettes : 1 291.01 €

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 26/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 12/03/2024.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 08

Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, LAFLEURIEL, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, SHEPPARD

Excusé : MME GOVIGNON, MM. GIRONNAY, DORLENCOURT

M LAFLEURIEL Mathéo a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 21/2024 – 7.1 : Décisions budgétaires

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2023 :

Réuni sous la présidence de Monsieur Christian COLLAYE, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif communal 2023 et arrête les résultats comme suit :

Section d'investissement

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	383 883.16 €	34 473.09 €	0.00 €
RECETTES	383 883.16 €	56 919.60 €	0.00 €

Section de fonctionnement

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	741 333.72 €	361 419.65 €	0,00 €
RECETTES	741 333.72 €	794 063.18 €	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : + 22 446.51 €
Fonctionnement : + 432 643.53 €
Résultat global : + 455 090.04 €.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 26/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 12/03/2024.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 08

Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, LAFLEURIEL, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, SHEPPARD

Excusé : MME GOVIGNON, MM. GIRONNAY, DORLENCOURT

M LAFLEURIEL Mathéo a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 22/2024 – 7.1 : Décisions budgétaires

COMPTE DE GESTION 2023 DE LA COMMUNE :

Invité à délibérer sur le compte de gestion dressé par le comptable public, à la clôture de l'exercice, et certifié conforme à ses écritures par le Maire, tant au niveau des titres à recouvrer que des mandats émis, le Conseil Municipal, après examen des opérations retracées et des résultats de l'exercice, approuve le compte de gestion 2023.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Franchesse, Allier. The stamp contains the text 'Mairie de Franchesse' at the top, 'Allier' at the bottom, and '17160' in the center. A signature in black ink is written over the stamp.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE

Séance du 26/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 12/03/2024.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 08

Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, LAFLEURIEL, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, SHEPPARD

Excusé : MME GOVIGNON, MM. GIRONNAY, DORLENCOURT

M LAFLEURIEL Mathéo a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 23/2024 – 7.1 : Décisions budgétaires

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION COMMUNAL DE L'EXERCICE 2023 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement du budget commune de : 108 799.81 €
- un excédent reporté de : 323 843.72 €

soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 432 643.53 €

- un excédent d'investissement du budget commune de : 22 446.51 €
- un solde des restes à réaliser de : 0.00 €

soit un excédent de financement de : 22 446.51 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2023 : 432 643.53 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0.00 €

Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (002) : 432 643.53 €

Résultat d'investissement reporté (001) : 22 446.51 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 26/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 12/03/2024.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 08

Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, LAFLEURIEL, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, SHEPPARD

Excusé : MME GOVIGNON, MM. GIRONNAY, DORLENCOURT

M LAFLEURIEL Mathéo a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 24/2024 – 7.1 : Décisions budgétaires

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024 :

Après examen, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions du budget primitif de l'exercice 2024, soit :

Section d'investissement :

	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Total voté
Dépenses :	0.00 €	777 607.32 €	777 607.32 €
Recettes :	0.00 €	777 607.32 €	777 607.32 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 862 893.53 €
Recettes : 862 893.53 €.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 26/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 12/03/2024.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 08

Votes pour : 8

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, LAFLEURIEL, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, SHEPPARD

Excusé : MME GOVIGNON, MM. GIRONNAY, DORLENCOURT

M LAFLEURIEL Mathéo a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 25/2024 – 7.6 : Contributions budgétaires.

MISE A CONTRIBUTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Considérant que l'employé communal effectue le nettoyage du bac dégraisseur de la lagune et des différents regards, ainsi que l'entretien des abords des bassins, le Conseil Municipal fixe, comme suit, le montant des frais à rembourser à la commune, en 2024, par le budget d'assainissement :

52h à 19.46 € = 1011.92 €, arrondis à : **1012 €.**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Gérard VERNIS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 26/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 12/03/2024.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 08

Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, LAFLEURIEL, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, SHEPPARD

Excusé : MME GOVIGNON, MM. GIRONNAY, DORLENCOURT

M LAFLEURIEL Mathéo a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 26/2024 – 7.2 : Fiscalité

FISCALITE LOCALE :

Après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024, le Conseil Municipal décide de voter les taux suivants, selon la nouvelle réglementation fiscale, prenant en compte la suppression de la taxe d'habitation et la mise en place d'un coefficient de variation proportionnelle, fixé à 1% pour la commune.

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux votés	Produit correspondant
Taxe foncière (bâti)	390 100 €	35,01 %	136 574 €
Taxe fonc. (non bâti)	174 500 €	27,21 %	47 481 €
Taxe d'habitation	80 600 €	23,27 %	18 756 €
Cotis. fonc. des entreprises			0 €
Produit fiscal total :			202 811 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 26/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 12/03/2024.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 08

Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, LAFLEURIEL, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, SHEPPARD

Excusé : MME GOVIGNON, MM. GIRONNAY, DORLENCOURT

M LAFLEURIEL Mathéo a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 27/2024 – 7.5 : Subventions.

OCTROI DE SUBVENTIONS DIVERSES ET CONTRIBUTIONS COMMUNALES :

Le Conseil Municipal décide l'octroi des subventions suivantes :

- Amicale des anciens d'AFN : 300.00€ ;
- Amicale Sapeurs-Pompiers JSP Le Veudre : 60.00€, en raison d'un élève de la commune en formation ;
- Anim' Temps Libre : 200.00€ ;
- Assoc. Aide à domicile Nord-Allier : 590.40€ ;
- Assoc. des Amis de Pierre Brizon : 150.00€ ;
- Assoc. Emploi Formation Nord-Bocage : 200.00€ ;
- Assoc. Epicerie Solidaire : 492.00€ ;
- Assoc. Le Chœur des Lanciers : 300.00€ ;
- Assoc. les Baladins : 500 €
- Assoc. Lucky Country Time : 300€
- Centre Social Adequat : 785.60 €
- Centre Social rural Lurcy-Lévis : 1150.00 € ; dé crédits ouverts
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat : 125 € en prévision
- Club des Lanciers : 500.00€ ;
- Comité des Fêtes : 1 800.00€ ;
- Conservatoire des Espaces Naturels : 50.00€ ;
- Coopérative scolaire de Franchesse : 500.00€ ;
- Coopérative scolaire de Saint-Plaisir : 1 500€ pour le voyage au Futuroscope
- Fredon Auvergne : 120.00 € ;
- L'allier à livre ouvert : 66,50 €
- MFR Les Herbiers : 50,00€ en prévision
- MFR Limoise : 200.00€ en prévision ;
- MFR Saint-Léopardin-d'Augy : 100,00 € en prévision

- Radio qui qu'en grogne : 150.00 € ;
- FNATH : 100.00€ ;
- SPA du bourbonnais : 541.20€.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 003-210301172-20240326-27_2024-DE

S²LO

Ces sommes seront mandatées sur les crédits ouverts à l'article 65748 du budget communal 2024.

Il décide également d'inscrire des crédits à l'article 65568 du budget communal 2024 pour les contributions suivantes :

- ATDA : 1 100.00€ de crédits ouverts ;
- Assoc. des Maires de l'Allier : 217.52 € ;
- FDMR 03 : 109.37€ ;
- SDE 03 : 20 000€ de crédits ouverts ;
- S.I Collège Lurcy-Lévis : 300.00€
- S.I Collège Bourbon l'Archambault : 2 800.00€ de crédits ouverts ;
- S.I VOIRIE : 110 000.00€ de crédits ouverts.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

